

1

Vous devenez bailleur, les informations suivantes sont nécessaires à la caf dans un objectif de sécurisation de sa base de données.

Informations nécessaires	Personne morale (société, SCI,)	Personne physique
Nom de la société	X	
Nom, prénom		X
Date de naissance		X
Identification	SIREN	NIR (n° de sécurité sociale)
Adresse	X	X
Coordonnées téléphoniques	X	X
Adresse mail	X	X
RIB	Si versement direct	Si versement direct

2

Vous êtes déjà bailleur et votre situation évolue, les informations suivantes sont essentielles pour votre Caf. Elles doivent être signalées dans les meilleurs délais afin que les dossiers allocataires/locataires soient en concordance et puissent être mis en paiement.

Changements	Personne morale	Personne physique
Nouvelle adresse	Fournir le nouvel extrait Kbis avec mention de la nouvelle adresse et du nouveau SIREN	Mettre à jour ses informations directement sur Caf.fr «accéder à votre espace bailleur» ou adresser un mail à : bailleurs@caf91.caf.fr en précisant votre référence tiers
Coordonnées téléphoniques	Adresser un mail à : bailleurs@caf91.caf.fr en précisant votre référence tiers	
Adresse mail		
Compte bancaire*	Adresser un RIB par voie postale	

LES INDISPENSABLES DU BAILLEUR

3

VOTRE PATRIMOINE EST MODIFIÉ

Type de rachat	Informations complémentaires	Document à fournir
Rachat et fusion sur du patrimoine non conventionné	Rachat total	Fournir par voie postale : <ul style="list-style-type: none"> • une attestation notariale d'acquisition • un RIB sur lequel verser les prestations
	Fusion entre deux sociétés	Fournir par voie postale : <ul style="list-style-type: none"> • extrait KBIS indiquant la fusion
Achat/Rachat partiel de patrimoine conventionné	Informez la Direction départementale des territoires (Ddt) dans le cadre de l'élaboration d'une convention ou d'un avenant	La Ddt fournira un exemplaire à la Caf. Fournir par voie postale : <ul style="list-style-type: none"> • un courrier accompagné de l'acte notarié, • un RIB sur lequel verser les prestations • En cas de rachat : liste des locataires concernés
Changement de gestionnaire		Communiquer par voie postale à la Caf : <ul style="list-style-type: none"> • le mandat de gestion, • le RIB du nouveau gestionnaire • et la liste des locataires concernés

N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER DÈS QUE POSSIBLE LA CAF EN CAS DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LOGEMENTS AFIN DE NE PAS PÉNALISER LE LOCATAIRE ET ÉVITER DES OPÉRATIONS COMPTABLES COMPLEXES.

Les informations et documents sont à transmettre à l'adresse suivante :

**Caf de l'Essonne
Service gestion des Tiers
TSA 21 131 - 91013 EVRY CEDEX**

